

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

ORDRE DU JOUR

Session du 10 septembre 2019

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1. Assemblée ordinaire du 13 août 2019
- 2.2. Assemblée extraordinaire du 3 septembre 2019

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. Services financiers

- 3.1.1. Registre des déboursés d'août 2019
- 3.1.2. Rapport de délégation de la direction générale au 3 septembre 2019
- 3.1.3. Nomination du vérificateur externe pour l'audit du rapport financier 2019

3.2. Dossiers du préfet

- 3.2.1. Rapport d'activités du préfet

3.3. Complexe sportif

- 3.3.1. État d'avancement des travaux
- 3.3.2. Autorisation de paiement à Poirier, Fontaine, Riopel architectes

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

4.1. Développement récréatif

- 4.1.1. Parc canin à Morin-Heights
- 4.1.2. Montage financier dans le dossier du projet de plan directeur pour la connectivité entre Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (TPI) et la réserve naturelle du parc Val-Morin / Val-David

4.2. Développement des communautés

- 4.2.1. Fonds de développement des territoires
 - 4.2.1.1. Approbation du rapport annuel
 - 4.2.1.2. Approbation de la reddition de comptes

5. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1. Environnement

- 5.1.1. Accord de principe intervenu avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

5.2. Aménagement du territoire

- 5.2.1. Règlement 388-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement
 - a) Compte rendu de la consultation publique
 - b) Adoption
- 5.2.2. Conformités au schéma d'aménagement
 - 5.2.2.1. Morin-Heights – Règlement 570-2019
 - 5.2.2.2. Sainte-Anne-des-Lacs – Règlements 1001-29-2019 et 1001-30-2019
 - 5.2.2.3. Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson – Règlement 128-2018 A01
 - 5.2.2.4. Saint-Sauveur – Règlements 222-49-2019, 224-02-2019 et 225-07-2019

6. POINTS D'INFORMATION

- 6.1. Bordereau de correspondance
- 6.2. Information d'ordre général

7. PÉRIODE DE QUESTION